

VENTE AU TOIT FAMILIAL GRANGE CAHUZAC

Monsieur le Maire rappelle le projet municipal de vente d'une partie des dépendances Cahuzac au Toit Familial afin qu'il crée des logements sociaux. Le conseil municipal avait donné son accord de principe pour la réalisation du projet, il convient de préciser les conditions de cette vente. Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle BN 623 (issue de la division de la parcelle BN 600) de 4ares81ca. L'avis des domaines a été sollicité le 10/12/2010 et rendu le 16/12/2010. Les frais annexes (mutation, notaire et désamiantage) seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la vente soit réalisée dans les conditions prévues et au prix de 25 000€ net vendeur.

Monsieur le Maire rappelle que la partie attenante est en cours de démolition par l'entreprise CASSIN TP, et que la commune a prévu de créer un parking provisoire.

INTEGRATION VOIRIE LOTISSEMENT MOUTET

Le lotissement Moutet crée par l'investisseur Monsieur DURAND, contient 380 m de voirie. Une convention a été passée avec Monsieur DURAND représentant de la SARL JASON. Elle prévoit, que la voirie soit intégrée au domaine public communal si les termes de la convention sont respectés. Une visite sur place révèle que la convention a été appliquée. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer cette voie au domaine public communal et de la transférer immédiatement à la communauté de communes du Savès. Les espaces verts et l'éclairage public seront à la charge de la commune de SAMATAN.

LOCATION APPARTEMENTS MUNICIPAUX

Rue Chanoine Dieuzaide : un appartement se libère. Le préavis a été donné par Monsieur CARRERE le 4 avril 2011 reçu le 5 avril en mairie. En principe le préavis est de 3 mois, il peut être ramené à un mois si le propriétaire l'accepte. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le bail prenne fin au 30 avril 2011. Monsieur CHAZE propose ensuite de louer ce logement à Monsieur DUPOUX Jeremy, premier sur la liste d'attente, dès que les lieux seront libérés, que les éventuels travaux de remise en état seront faits, et que le diagnostic de performance énergétique sera réalisé. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de louer ce logement à Monsieur Jeremy DUPOUX au plus tôt.

-Boulevard des Castres / La cellule

Le local boulevard des castres est prêt à être loué. Cette location prévue initialement début avril a été reportée d'un mois à la demande de la cellule, soit début mai. Cette location prend la forme d'un bail à usage professionnel car la Cellule est une SCIC (société civile d'intérêt collectif), il doit être conclu pour une durée de 6 ans. Le propriétaire ne pouvant le résilier avant la date d'échéance, sauf si le locataire ne respecte pas ses obligations. Le loyer a été fixé à 350€ payable d'avance le 5 de chaque mois. Un mois de loyer est demandé en caution. La révision du loyer se fera de façon annuelle suivant les indices de l'INSEE. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de louer le local à compter du 1^{er} mai 2011.

CONSTAT APRES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE

Avant les travaux de rénovation de la mairie, un constat avait été fait par Mme CONSTENSOU huissier de justice en présence du Maire et des propriétaires mitoyens. Afin de vérifier que les travaux de la mairie n'ont pas entraîné des dégradations sur les propriétés mitoyennes un constat « après travaux » doit être réalisé. Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire procéder à ce constat après travaux.

CREATION POSTES SAISONNIERS

En 2010 pour le fonctionnement de la saison, il y a eu 24 postes créés de BEESAN, BNSSA (surveillants baignade), caissiers, régisseurs, agent d'entretien des équipements de loisirs, agent des services techniques, agent d'entretien des locaux de la halle aux grains.

En 2011, le fonctionnement de la saison demande, la création du même nombre de postes, le seul changement proposé est le recrutement d'un agent pour aider le service technique plus tôt et d'en enlever un au mois d'août. Le même nombre de postes serait donc créé mais réparti différemment pour faire face à la sollicitation importante du service technique pour préparer la saison. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création des postes suivants :

Nature des fonctions période et durée hebdo	Nombre agents	Grade	Indices
Piscine BEESAN 26h30 du 6 juin au 1 ^{er} juillet inclus	1	Educateur 2 ^e classe 8 ^e échelon (catégorie B)	IB 416 IM 370
Piscine et base BEESAN 35h juillet	2	Educateur 2 ^e classe 8 ^e échelon (catégorie B)	IB 416 IM 370
Piscine et base BEESAN 35h août	2	Educateur 2 ^e classe 8 ^e échelon (catégorie B)	IB 416 IM 370
Piscine BEESAN 24 heures du 5 au 23 septembre inclus	1	Educateur 2 ^e classe 8 ^e échelon (catégorie B)	IB 416 IM 370
Piscine et base BNSSA 35h juillet	2	Opérateur territorial Echelle 4 6 ^e échelon (catégorie C)	IB 333 IM 316
Piscine et base BNSSA 34h août	2	8 ^e é Opérateur territorial Echelle 4 6 ^e échelon (catégorie C)	IB 333 IM 316
Piscine et base BNSSA 26h juillet	1	Opérateur territorial Echelle 4 6 ^e échelon (catégorie C)	IB 333 IM 316
Piscine et base BNSSA 29h août	1	Opérateur territorial Echelle 4 6 ^e échelon (catégorie C)	IB 333 IM 316
Surveillant entrées Base et piscine 31h juillet	2	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 295
Surveillant entrées Base et piscine 30h août	2	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 295
Régisseur 30h Juillet	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 337 IM 319
Régisseur 30h Août	1	Adjoint technique 2 ^e classe 8 ^e échelon (catégorie C)	IB 337 IM 319

Agent d'entretien base piscine et camping 30h Juillet	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 295
Agent d'entretien base piscine et camping 30h Août	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 295
Agent d'entretien des équipements collectifs et espaces verts 35h Juin	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 295
Agent d'entretien des équipements collectifs et espaces verts 35h Juillet	2	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 295
Agent d'entretien des équipements collectifs et espaces verts 35h Août	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 295
Agent d'entretien des locaux de l'espace culturel et autres bâtiments communaux 32h Août	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 295

QUESTIONS DIVERSES

-Permanence des élus le week-end – planning à compléter

-Marchés publics : pour information Monsieur CHAZE précise que les entreprises suivantes ont été retenues à l'issue d'une mise en concurrence et d'une analyse comparative des offres, dans le cadre des marchés publics :

-Produits phytosanitaires : CIC pour un montant de 1 062.82€ HT / Jacques CABOS pour un montant de 2 922€ HT / EURALIS 685€ HT soit 4 669.82€ HT

-Jeux base de loisirs : MAT et CO pour un montant de 4 597€ HT

-Rénovation base de loisirs :

-Etude de sol :GFC pour un montant de 5 384€ HT

-Contrôle technique : APAVE pour un montant de 8 600€ HT

-Géomètre : MIMOUNI pour un montant de 4 600€ HT

-SPS : QUALICONSULT pour un montant de 1 824€ HT

-Cobafer a demandé la possibilité d'acquérir un terrain à la zone d'activité route de Toulouse. Le conseil municipal propose que la question soit examinée par des élus en commission afin d'établir des critères précis pour la vente de terrains par la commune et de pouvoir ainsi donner une réponse argumentée.

-Leaderprice recherche un terrain, ils sont intéressés par le terrain communal entre le hangar CASTAING et la route de Toulouse.

-Le projet de bassin aqualudique vise à créer un espace de baignade proche du lac mais sans les contraintes liées à la baignade dans un lac et notamment sans les problèmes de turbidité et de fermeture administrative de la baignade. Le principe, le financement et le calendrier de ce projet doivent être évoqué prochainement en conseil.

-Les commerçants sédentaires ne doivent pas être pénalisés par les commerçants ambulants. Il y a de nombreuses demandes de commerces ambulants, la politique communale menée jusqu'à ce jour est confirmée : il faut limiter la concurrence et ne permettre la venue de commerçants ambulants que le lundi matin (jour de marché) et les jours de fermeture des commerces identiques.

-La salle de spectacle Jean Claude Brialy est sollicitée par de nombreuses écoles extérieures à la commune. Les élus décident à l'unanimité d'instaurer un tarif forfaitaire permettant de compenser les frais occasionnés par cette utilisation accrue du bâtiment (entretien, électricité, chauffage...). Le coût est fixé à 80€ par utilisation de la salle. A cette somme peut s'ajouter, le paiement des frais de techniciens, si nécessaire, facturés par le foyer rural à hauteur de 100€.

-Hôtel près du lac : une relance est faite auprès de l'investisseur privé, car il y a d'autres acquéreurs potentiels du site

-Communauté de communes : Monsieur CHAZE rappelle le contexte difficile à la communauté de communes concernant la politique communautaire en matière d'enfance et de cuisine centrale communautaire.

-Une demande de travail en alternance a été faite par un jeune samatanais, intéressé pour travailler dans le cadre de ses études au service technique, il convient d'étudier cette question.

La séance est levée à 0H45

Liste des délibérations prises lors de la séance :

-Approbation modification PLU après avis favorable du commissaire enquêteur

-Vente au Toit Familial Grange Cahuzac pour en faire des logements sociaux – 25 000€

-Intégration par la commune de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public Lotissement Moutet

-Location appartement vacant 3 rue du Chanoine Dieuzaide à Monsieur Jérémy DUPOUX à compter du 1^{er} juin 2011

-Location local RDC Boulevard des Castres à la SCIC La Cellule à compter du 1^{er} mai 2011

-Constat après travaux avec les propriétaires mitoyens- rénovation mairie

-Création des postes saisonniers – emplois d'été

-Tarifs de location des salles communales – salle Jean Claude Brialy

BENEDET

CHAZE

LATAPIE

SANTALUCIA

BLANC

CUCURON :absente

LEFEBVRE :absent

VILLATE

BEZIAN

FABRE

MARQUET

VILLEMUR

BISOGNANI

FACCA

ROUMIGUIE :absent

VITTADELLO